



DURÉE
7 heures



EFFECTIF
2 à 10 pers.



VALIDITÉ
3 ans



PRÉREQUIS
10 ans



PUBLIC VISÉ
Citoyen ou salarié



Objectifs

Faire acquérir aux citoyens les capacités nécessaires pour porter assistance de manière bénévole à une personne en situation apparente de péril grave et imminent en réalisant des gestes salvateurs.

Programme

Après une présentation du programme, du formateur et des participants :

- Le citoyen de Sécurité Civile
- Protection
- Alerte
- Hémorragies
- Obstruction des voies aériennes
- Arrêt cardiaque
- Perte de connaissance
- Malaises
- Plaies
- Brûlures
- Traumatismes

Épreuves pratiques

Cette formation est réalisée en partenariat et sous la gestion administrative et pédagogique de la Fédération Française des secouristes et Formateurs Policiers qui dispose de l'habilitation du Ministère de l'Intérieur.

Organisation



Méthodes pédagogiques
Démonstrations, mises en situation, outils multimédias



Évaluation
Conforme au RIFC de la F.F.S.F.P détentrice de l'habilitation



Apprenant
Participation active
Réalisation de l'ensemble des gestes de secours et des conduites à tenir
Validation d'une mise en situation professionnelle

Cadre légal



Réglementation
Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours



Intervenant
Formateur appartenant à la FFSFP



Accessibilité
Accessible aux personnes en situation de handicap



Modalité d'accès
A l'initiative de l'employeur ou à la demande du salarié / du citoyen